



20 rue du Lycée -
97425 LES AVIRONS
 02.62.38.09.16. - 02.62.38.19.87
 ce.9740045f @ ac-reunion.fr
ce.9741109m@ac-reunion.fr

Ministère de l'Education Nationale
Académie de La Réunion

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

- DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE
- DEMANDE DE REGULARISATION D'ABSENCE

(à déposer au secrétariat du Proviseur)

Je soussigné(e) :

NOM :Prénom :

GRADE :

Sollicite une autorisation d'absence le(s) jour(s) suivant(s) :

.....
.....

de heures à heures

MOTIF :

Si l'autorisation n'est pas de droit, indiquer ci-dessous les propositions de récupération d'heures :

JOUR HEURE

Les Avirons, le

Signature du demandeur :

Avis du chef de service: <input type="checkbox"/> OUI sans récupération <input type="checkbox"/> OUI avec récupération (selon proposition ci-dessus) <input type="checkbox"/> NON Motif : Signature :	Accord du Proviseur : <input type="checkbox"/> OUI sans récupération <input type="checkbox"/> OUI avec récupération <input type="checkbox"/> NON Signature du Proviseur, M. Laurent MUSSARD
---	--

N.B. : 1.- Lorsque l'absence n'est pas de droit il convient, avant de s'absenter, de s'enquérir auprès du Proviseur de la suite qu'il donnera. En effet, le Proviseur peut refuser l'autorisation d'absence et dans ce cas il y aura une retenue sur salaire.

2. – Au retour de tout congé, de toute absence, veuillez vous présenter au secrétariat du Proviseur pour informer de la reprise de vos activités. Merci.